

2019

**RAPPORT SUR LES SITUATIONS
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES**

I. LES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

1. LES ACTIONS PUBLIQUES EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE.....	5
1.1. Le Pôle d'Echange Multimodal au sein du quartier Centre Gare de Melun restructuré	5
1.2. Développement des mobilités douces et de l'offre de transportS en commun.....	6
2. DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI.....	8
2.1 Accompagner la rénovation du parc de logements privés	8
2.2 Soutien à la rénovation des salles multi-spots des communes.....	10
2.3 Le défi « Familles à energie positive »	10
3. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	11
3.1. Plan de paysage du Val d'Ancoeur	12
3.2. Des etudes pour préserver les ressources.....	12
4. LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES ET DES GENERATIONS ...	13
4.1. Favoriser l'entrepreneuriat.....	13
4.2. La réussite éducative pour tous	14
4.3. Education civique et citoyenne.....	16
5. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	17
5.1. Le Contrat Local de Santé (CLS) pour réduire les inégalités.....	17
5.2. Campagnes d'information : prévenir avant de guérir !.....	18
5.3. Favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi.....	18
5.4. Les Conseils citoyens et les démarches participatives	20
5.5. L'accès au sport et à la culture	21
5.6. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.....	22
6. LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE	23
6.1. Le développement du pôle d'activités Paris-Villaroche	23
6.2. L'implantation d'entreprises pour développer l'innovation alimentaire.....	24

II. LA SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1. LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE.....	25
2. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES À LA CAMVS.....	28

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a fait le choix de vous présenter de manière conjointe le rapport développement durable, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; obligation réglementaire issue de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'ambition ici affichée est de réfléchir à la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes comme finalité du développement durable dans sa dimension sociale. L'égalité entre les femmes et les hommes est une composante à part entière du développement dit soutenable dans la mesure où cela vise à lutter contre la perpétuation des inégalités de développement dans ses dimensions économique, sociale et politique. Le présent rapport de développement durable, élaboré conformément au décret du 17 juin 2011, dresse le bilan, d'une part des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques menées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, d'autre part de son fonctionnement interne, au regard des cinq finalités du développement durable. Ces cinq finalités sont :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale, solidarité des territoires et des générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement responsable.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes viendra illustrer l'enjeu de l'épanouissement de tous les êtres humains à la finalité 4 du rapport sur la situation en matière de développement durable.

La prise en compte du développement durable et l'égalité entre les femmes et les hommes seront analysées à la fois sous l'angle des politiques publiques déployées par l'Agglomération, mais également au travers du fonctionnement interne de la collectivité (gestion du patrimoine, égalité professionnelle...).

Ces rapports présentent un échantillon de projets, d'actions et de travaux qui participent à l'objectif de faire de l'agglomération de Melun Val de Seine un territoire équilibré. La présentation conjointe des rapports développement durable et égalité entre les femmes et les hommes est déjà une manifestation de l'engagement de la Communauté d'Agglomération. Ce travail est le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des services de la collectivité.

Bonne lecture aux administrés-ées, aux agents et à l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

Le Président

La Vice-Présidente déléguée
au développement durable

Louis VOGEL

Françoise LEFEBVRE

I. LES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

Des politiques publiques en adéquation avec les cinq finalités du développement durable !

La finalité 1 du développement durable vise à **lutter contre le changement climatique**. Cet objectif implique la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété des consommations d'énergies et le recours aux énergies renouvelables. Elle implique également de nouvelles stratégies d'adaptation pour anticiper et prévenir les effets inévitables du changement climatique déjà perceptibles pour les populations et activités

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a défini sa stratégie air-énergie-climat au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cet outil de planification constitue la pierre angulaire de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Ci-dessous, une synthèse du programme d'actions du PCAET.

AXE 1 : UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE		
	N°	
Objectif 1 : PROUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE	1	Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments
	2	Développer la compétence « énergie » à l'ensemble des communes du territoire
	3	Mettre en place une gestion et valorisation des CEE
	4	Veiller à la qualité de l'air Intérieur (QAI) dans la gestion des bâtiments
Objectif 2 : MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS	5	Éviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire
	6	Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable
	7	Privilégier les circuits à faible impact carbone
	8	Améliorer le tri
Objectif 3 : AMELIORER LA MOBILITÉ DES AGENTS	9	Mettre en place d'un plan de déplacement d'administration
	10	Promouvoir de nouveaux modes de travail pour limiter les déplacements
	11	Promouvoir l'utilisation du vélo
	12	Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité

AXE 2 : VERS UN TERRITOIRE DURABLE		
	N°	
Objectif 4 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE	13	Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable
	14	Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain
	15	"utiliser" les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse
	16	Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagements du territoire
Objectif 5 : INCITER À LA RÉHABILITATION ET LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT DURABLE	17	Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant
	18	Favoriser la construction d'un habitat performant
Objectif 6 : PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE	19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement
	20	Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun
	21	Poursuivre la mise en place de la politique cyclable
	22	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail
Objectif 7 : AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE	23	Promouvoir et développer la méthanisation
	24	Favoriser au niveau territorial le développement de la richesse géothermique
	25	Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement
	26	Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES		
	N°	
Objectif 8 : PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLGATAIRES	27	Agir sur la politique "assainissement"
	28	Agir sur la politique "déchets"
	29	Agir sur la politique "transport en commun"
	30	Agir sur la gestion de la patinoire
Objectif 9 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	31	Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques
	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable
	33	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique
Objectif 10 : AMPLIFIER, ANIMER ET	34	Impliquer la CAMVS dans une dynamique « énergie » et amplifier le PCAET

Dans la suite de ce rapport, les actions qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du PCAET seront identifiées par une « bulle » de la même couleur que les objectifs auxquelles elles répondent.

1. LES ACTIONS PUBLIQUES EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE

PCAET - Action n° 19

Développer de nouvelles modalités intermodales et alternatives et fédérer le changement

1.1. LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) AU SEIN DU QUARTIER CENTRE GARE DE MELUN RESTRUCTURE

La gare de Melun est un pôle structurant du sud francilien. Aujourd'hui, elle est desservie par le RER D, la ligne R du Transilien, le TER Bourgogne et un pôle fret.

Le pôle-gare de Melun fait partie des grands pôles de correspondances à l'échelle de la région et du département, desservi par le RER D, le Transilien R et une vingtaine de lignes de bus. Situé dans un territoire en pleine mutation avec de nombreux projets urbains (quartier d'affaires) et de transport (T Zen 2), le pôle-gare de Melun a vocation à devenir le cœur de l'agglomération de Melun Val de Seine. Cependant, il ne répond plus aux besoins actuels et futurs de déplacements des usagers.

La restructuration du pôle d'échanges multimodal de Melun (PEM) est un projet auquel participe activement la CAMVS. Il a pour objectif de régler les problèmes actuels de saturation et favoriser l'intermodalité d'ici 2030.

La démarche est pilotée par Ile-de-France Mobilité, en partenariat avec de nombreux partenaires institutionnels : l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et la ville de Melun

Par ailleurs, le PEM s'intègre dans une réflexion plus large à l'échelle du quartier. Ainsi, la CAMVS souhaite profiter de cette opportunité pour repenser et valoriser les abords de la Gare compte tenu de sa localisation privilégiée, à proximité immédiate du nœud de transport. Il s'agit du projet de réaménagement du quartier Centre Gare dont l'objectif est de valoriser et densifier le quartier Gare afin de développer une programmation mixte, avec une composante tertiaire. Il répond à un enjeu de requalification urbaine de l'une des portes d'entrée majeures de l'agglomération.

L'année 2019 a été marquée par des études pilotées par Ile-de-France Mobilité. Un schéma de principe visant à définir l'**organisation et l'aménagement** qui composerait le futur PEM a été élaboré.

L'Agglomération est en cours d'acquisition auprès de la SNCF la halle Sernam et sa cour en vue d'y réaliser un parking provisoire dans l'attente du démarrage des travaux du PEM prévus en 2021. Ce parking pourra accueillir environ 70 véhicules légers et augmenter ainsi la capacité de stationnement. Un second espace réservé aux bus leur permettra de faire demi-tour et de réguler entre deux courses, sans gêner la circulation.

Perspectives :

Pour le PEM, sur la base de ce schéma de principe, une enquête publique sera organisée, en vue d'approuver le projet et de permettre le lancement des premiers travaux.

Le parking provisoire devrait être livré au 1er semestre 2020.

1.2. DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES ET DE L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN

PCAET - Action n° 20
Poursuivre le développement de l'offre de transport en commun

LE RESEAU MELIBUS S'ADAPTE AUX MUTATIONS DU TERRITOIRE

Dès septembre 2019, l'offre de transports en commun a totalement été réorganisée sur les communes du Nord de l'agglomération. Objectif : l'adapter aux évolutions urbaines sur ce secteur (nouveaux quartiers Woodi à Melun et des Trois noyers à Rubelles en particulier) et aux besoins des habitants et répondre au développement du site de Paris Villaroche marqué par l'implantation de nouvelles entreprises.

- La **ligne G** a été restructurée pour desservir en 30 minutes le site de Villaroche via le centre-ville de Melun, le quartier Woodi, les communes de Voisenon et de Montereau-sur-le-Jard.
- La **ligne T** une nouvelle ligne qui dessert Maincy et Rubelles (dont le quartier des trois noyers) et une partie du parc d'activités Vaux le Pénil.

Les améliorations du réseau ont également été apportées via : le **développement du Transport à la Demande (TAD)**

- Un nouveau TAD qui dessert les communes de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy, Melun (quartier Woodi et les Trois horloges), Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-Germain-Laxis et Voisenon. Il fonctionne en heures creuses (de 9h30 à 16h30) et complète l'offre de transports proposée par les lignes G et T.
- **Renforcement du TAD « Proxibus »** : c'est un service de transport de proximité en service sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, qui assure la liaison entre les hameaux de Ponthierry, Tilly, Saint-Fargeau et Villers dont la desserte des gares de Saint Fargeau et de Ponthierry-Pringy. Il est dit à la demande car chaque course est déclenchée par la demande d'un usager. Il suffit d'être inscrit au service et de réserver au moins une heure avant le départ souhaité auprès de la centrale de réservation. L'usager est alors pris en charge et déposé aux points d'arrêt existant sur la ligne. Proxibus est accessible à tous moyennant un titre de transport francilien (Ticket T, ticket bus unitaire, abonnement Passe NaviGo...).

La **restructuration du réseau du Canton de Perthes-en-Gâtinais**. L'objectif est d'optimiser davantage la desserte et rendre plus lisible la desserte de ce réseau partagé entre la Communauté d'Agglomération du Pays-de-Fontainebleau et la Communauté d'Agglomération Melun-Val de Seine. De nouvelles lignes permettent de desservir les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Cesson (Ligne P) et Perthes-en-Gâtinais, Villiers-en-Bière et Melun (Ligne V). La fréquence entre Saint-Fargeau-Ponthierry et Fontainebleau a également été améliorée.

On chiffre à plus de **2 100, le nombre de voyageurs supplémentaires par jour en semaine** par rapport à 2018 (chiffre de janvier à août 2019).

Afin de nourrir la réflexion sur les moyens de réduire le trafic routier, de délester le cœur d'agglomération et donner plus de places aux modes alternatifs de déplacements, la CAMVS a lancé des **études multimodales de l'agglomération melunaise**. Ces études permettront de retenir un scénario d'aménagement.

Le réseau de bus urbain Melibus en 2019 c'est :

23 lignes de bus (réseau élargit ; contre 21 anciennement)

6 153 163 voyages, soit **+16.4% de fréquentation** en 2019 (janvier et septembre 2019)

Le **financement de la CAMVS 3.7 M€** financés par la CAMVS

PCAET - Action n° 19
Développer de nouvelles
modalités intermodales
et alternatives et fédérer
le changement

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES ETEND SA TOILE

Dans le cadre de ses compétences en matière de création et entretien de liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire, l'Agglomération Melun Val de Seine a révisé en 2018 son Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD). Ce dernier vise à développer l'usage du vélo pour les déplacements « utilitaires » et « loisirs », avec comme objectif de réaliser 116 Km de linéaire cyclable d'ici 2022.

La CAMVS développe un réseau de liaisons douces pour **préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie** des habitants de l'agglomération : à long terme, 125 km de pistes cyclables, bandes cyclables, et de voies réservées sont prévus d'être aménagées pour l'utilisation de véhicules non motorisés comme le vélo.



En 2019, les travaux pour relier **Melun à Vaux-le-Vicomte à vélo** ont été lancés. Il s'agit d'une liaison douce d'un peu plus de 7km qui conduira les cyclistes aux portes du château, en toute sécurité. Des Liaison douces à Dammarie-les-Lys ont été réalisées pour faire le lien entre le centre-ville et l'**accès à la forêt de Fontainebleau**, ainsi qu'au parc de l'Abbaye du Lys et le centre-ville.

Perspectives

La poursuite de la liaison douce Melun-Maincy vers Saint-Germain-Laxis.

Une **Vélostation à la gare de Melun** : Destinée à favoriser l'usage du vélo au quotidien, cette vélostation proposera, début 2020, la location de vélos (de ville et à assistance électrique), pour des durées allant d'une journée à un an. Deux emplacements de stationnement sécurisé seront aussi à destination de tous les cyclistes : l'un doté de 40 places, rue Séjourné

et le second d'une capacité de 20 places, avenue Gallieni (côté Melun). Pour compléter cette offre, la vélostation proposera un **service de petites réparations et d'entretien de vélos** et, pour répondre aux besoins quotidiens des usagers, une **conciergerie**.

2. DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI

2.1 ACCOMPAGNER LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS

PCAET - Action n° 17
Promouvoir la
rénovation énergétique
du parc existant

En matière d'amélioration de l'habitat privé, la CAMVS,

- finance et accompagne les travaux d'amélioration de l'habitat à travers son dispositif 'Mon Plan Rénov',
- pilote les opérations liées à l'habitat dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) menée dans l'hypercentre de Melun,
- accompagne les copropriétés pour la réalisation de leurs travaux.

« MON PLAN RENOV' » : UN COUP DE POUCE DE L'AGGLO POUR RENOVER !



«Mon plan rénov'» est le dispositif d'accompagnement et de subvention des projets de rénovation thermique des propriétaires privés. Il permet aux propriétaires, occupant ou bailleur d'un logement du parc privé, de bénéficier, sous conditions, d'une aide de la Communauté pour financer les travaux de rénovation destinés à améliorer la performance énergétique du logement ou à l'adapter à la vieillesse ou au handicap.

Mon Plan Rénov' en 2019 c'est :

700 000 € de travaux de rénovation accompagnés, dont 87 000€ de la CAMVS

Le financement de la rénovation de **39 logements individuels** sur l'ensemble de la CAMVS (28% de gain énergétique moyen)

1 copropriété fragile* accompagnée sur l'ingénierie à la rénovation thermique à Le Mée-sur-Seine

*Les copropriétés "fragiles" sont définies par une classification énergétique inférieure à D un taux d'impayés significatif.

Perspectives :

L'ambition en 2020 sera de créer un véritable **guichet d'accueil sur la rénovation thermique et la réhabilitation** en général. L'objectif est de simplifier les canaux d'information et de contact entre les particuliers, les financeurs et les conseils techniques et accompagner la dématérialisation des aides de l'Etat.

RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

La résidence Espace

Le Plan de Sauvegarde de la résidence Espace à Le Mée-sur-Seine a été signé le 25 juin 2018. Cette copropriété dégradée de 98 logements va faire l'objet grâce à ce dispositif d'une **rénovation thermique** complète qui permettra de réduire les charges de chauffage très élevées des copropriétaires et de remettre à niveau leurs logements. Au cœur des Courtilleraies, cette copropriété est le dernier immeuble non rénové de l'allée de la Gare. Sa réhabilitation permettra la **revalorisation du patrimoine privé du quartier**.

Ce projet représente 3,3 millions d'euros de travaux pour lequel la CAMVS apporte une subvention de 200 100 € (ANAH 900 000 €, Région 620 000 €, Ville 300 000 €, Fonds Européen 1 000 000 € avec un reste à charge de 235 000 €).

L'économie d'énergie attendue en fin d'opération est fixée à 40 % (passage à l'étiquette C). Les travaux seront terminés à l'issue de l'année 2021.

Le Tripode de Plein Ciel

Après une année consacrée à une étude pré-opérationnelle, l'année 2019 a vu l'approbation du plan de sauvegarde sur la résidence Plein Ciel située à Le Mée-sur-Seine construite en 1966. Cette étude, réalisée en lien avec le projet de nouveau programme national de rénovation urbaine de l'Arc Nord sur Melun va permettre d'élaborer une stratégie de redressement de cet immeuble emblématique de l'entrée nord de l'agglomération : travaux d'urgence relatif à la sécurité, rénovation thermique, requalification des espaces extérieurs, scission avec la galerie commerciale.

L'OPAH RU du centre-ville de Melun

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain est une action inscrite dans le **Plan Action Cœur de Ville** qui vise la requalification de l'habitat en centre de Melun. L'étude pré-opérationnelle en cours va permettre de définir des objectifs de rénovation sur les immeubles insalubres et les logements potentiellement indignes du centre de l'agglomération (environ 500 identifiés).

Perspectives :

La CAMVS continuera le travail d'accompagnement des copropriétés avec la signature de la convention d'OPAH RU sur le centre-ville de Melun et la signature de la convention de plan de sauvegarde sur la résidence Plein Ciel. L'année 2020 sera aussi consacrée à la mise en place de l'observatoire des copropriétés à l'échelle de l'agglomération.

RÉNOVATION DU LOGEMENT SOCIAL

Réhabilitation thermique des Squares Siegfried, Ribot et Calmette à Melun

Les travaux de rénovation thermique de l'ensemble des façades d'immeubles par la mise en place d'une isolation thermique extérieure, la ventilation mécanique contrôlée dans les logements et remplacement des têtes de radiateurs. Après 16 mois de travaux (début des travaux en 2018), la rénovation thermique des 13 bâtiments des squares Ribot et Siegfried et de la rue du Docteur Calmette, à Melun (214 logements) s'achève. Portés par HABITAT 77, ces travaux ont bénéficié du soutien financier de l'Union Européenne (UE), dans le cadre du programme européen « Investissement territorial intégré » mis en œuvre par l'Agglomération qui permet de mobiliser des financements européens ou **dispositif ITI (Investissement Territorial Intégré)**. Sur un coût total d'opération de 3 198 515€ : l'UE a en effet financé 1 000 000€, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a apporté 682 603€ et HABITAT 77 a auto-financé à hauteur de 1 515 911€.

Grâce aux travaux réalisés, sans augmentation des loyers, les logements sont passés de la classe énergétique E à C, voire B pour certains. Les locataires vont ainsi **mieux maîtriser leur consommation énergétique et bénéficier une économie de charges locatives** estimée à environ 33%

2.2 SOUTIEN A LA RENOVATION DES SALLES MULTI-SPORTS DES COMMUNES

Consécutivement à l'étude réalisée sur l'état du parc des salles multisports recensées au sein de l'agglomération, le Conseil Communautaire du 26 mars 2018 a voté le règlement d'attribution des fonds de concours en investissement permettant à la CAMVS de financer les travaux concourant à la réhabilitation de 27 bâtiments, répartis dans 12 communes.

Forts des conclusions de l'étude, les élus communautaires ont en effet décidé de consacrer, sur la période 2018/2020, une **enveloppe de 3 millions d'euros** dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements pour permettre aux communes propriétaires et gestionnaires de ces équipements d'engager les interventions structurantes et transversales strictement identifiées par le diagnostic réalisé par la CAMVS.

Pour bénéficier de cette aide financière, les travaux doivent porter sur l'**amélioration des performances énergétiques de l'équipement, l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite**, la rénovation des vestiaires ou bien encore l'aménagement de locaux de stockage. Au **1er septembre 2019, 17 projets** répartis sur **12 communes** ont déjà été financés pour près de **2 millions d'euros**. Au moins 3 autres dossiers de candidatures devraient être déposés avant la fin de l'année.

PCAET - Action n° 33

Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique

2.3 LE DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »

Fin 2018, la Communauté a proposé aux familles de l'agglomération de participer au défi « Familles à Energie Positive » ; 47 ont répondu à l'appel. Réunis en 6 équipes, les volontaires ont tenté de réduire d'au moins 8% leur consommation d'énergie. Durant 5 mois, ils ont pratiqué les éco-gestes qui font économiser de l'argent mais surtout qui contribuent à réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Bilan du défi « Familles à Energie Positive » c'est :

47 familles participantes

Un **gain de 200€ à 250€** sur leurs factures ; l'émission en moins de 19 581 kg de CO₂ soit 2 allers-retours Paris-New York pour une famille de 4 personnes ;

L'économie **de 1 701 litres d'eau**, soit l'équivalent de 20 litres d'eau par jour et par personne ;

L'économie de 116 789 kWh, ce qui représente le retrait de la circulation de 20 voitures ou 2700 aller-retour de Melun à Saint-Fargeau-Ponthierry

LE DEFI « ECOLE ECONOMIES D'ENERGIE » LANCÉ



La CAMVS le avec le soutien de l'Education Nationale, a proposé aux écoles du territoire de participer au **défi « Ecoles Economies d'Énergie »**.

Les objectifs pour l'Agglomération :

- Amener les élèves et plus largement les utilisateurs d'un bâtiment scolaire à découvrir les enjeux liés à l'énergie et au climat et **à expérimenter des solutions pratiques en vue de diminuer les consommations d'énergie.**
- Inciter les écoles à réduire leurs consommations d'énergie au travers de **projets pédagogiques.**
- Développer les **écogestes à l'école**, pouvant être repris à la maison.

Lancé en octobre, 10 écoles vont bénéficier d'un accompagnement spécifique sur 2 années scolaires (de l'Education Nationale, animations...) pour travailler sur les économies d'énergie à l'école et par extension à la maison.

L'AGGLO ENCOURAGE L'ENGAGEMENT DES JEUNES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE : APPEL A PROJET « ET TOI, TU FAIS QUOI POUR LE CLIMAT ? »

L'agglomération a lancé en fin d'année un appel à projets citoyen à destination des jeunes de 15-25 ans habitant ou étudiant ou travaillant sur le territoire : « Et toi, tu fais quoi pour le climat ? ».

Par cet appel à projets, l'Agglomération souhaite encourager les projets favorisant la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire et plus particulièrement autour des thématiques : Consommation responsable, le réemploi – Economie circulaire, la Nature en ville/village – Biodiversité, l'agriculture urbaine – Circuits courts, la transition énergétique., Mobilité durable et qualité de l'air.

Les candidatures sont ouvertes du 2 décembre 2019 au 15 avril 2020. Les lauréats bénéficieront d'une subvention à hauteur de 70% du montant prévisionnel de leur projet dans la limite de 1000€.

3. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La seconde finalité du développement durable prône la **préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources naturelles**. Effectivement, la biosphère constitue une infrastructure écologique apportant aux sociétés humaines de multiples biens et services indispensables contribuant à leur survie. Or la biodiversité, l'eau, l'air, les sols se dégradent, alors que ces ressources naturelles ne sont pas infinies : ce constat de rareté implique de préserver la diversité biologique par une gestion raisonnée des milieux naturels et des ressources pour protéger les grands équilibres écologiques à l'œuvre sur la planète, et préserver in fine notre cadre de vie.

3.1. PLAN DE PAYSAGE VAL D'ANCOEUR

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se sont associées pour élaborer un **Plan de Paysage et ainsi révéler les atouts du Val d'Ancoeur**. Une opportunité pour la protection et la mise en valeur de notre patrimoine paysager. Cette démarche volontaire invite les acteurs locaux à repenser l'aménagement de leur territoire. Il s'agit de remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse de ce territoire.

Le Plan de Paysage permet :

- D'impliquer les habitants dans un projet de territoire
- De renforcer l'attractivité du territoire
- D'améliorer le cadre de vie

Au cours de cette année, il a été question de :

- Réaliser un diagnostic du périmètre d'étude qui comprend 11 villes et villages.
- Définir les objectifs de qualité paysagère
- Élaborer d'une stratégie et fléchages de 1ères actions d'impulsion

Le **Plan de Paysage Val d'Ancoeur** a eu la reconnaissance de l'Etat puisque, il est **lauréat à l'édition 2019 de l'appel à projets Plans de paysage** lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire.



Le projet a été présenté au grand-public le 19 mai lors d'un événement phare mobilisateur intitulé « **Il était une fois le Val d'Ancoeur** ».

Près de **2 000 visiteurs** ont profité des animations culturelles et artistiques (exposition et concours photos, concours de peinture, spectacles, balades et visites commentées...), pédagogiques (sensibilisation à l'outil plan de paysage, maquette du territoire, carte participative), ludiques (rallyes découvertes) autour des richesses de la vallée et du plan de paysage. Cet événement a été organisé en partenariat avec des communes et associations du territoire.

3.2. DES ETUDES POUR PRESERVER LES RESSOURCES

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES BERGES DE SEINE

La CAMVS a confié au Syndicat Interdépartemental d'Aménagement, des Rivières du cycle de l'eau, l'élaboration d'un schéma directeur des berges de Seine sur les 12 communes de la CAMVS suivantes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-lys, la Rochette, le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Seine-Port, Vaux-le-Penil.

Ce schéma directeur des berges de Seine a pour but de proposer un programme d'actions corrélant l'ensemble des enjeux afférents aux berges de Seine, à savoir :

- l'état des berges face au risque d'inondation et d'érosion
- l'écologie fonctionnelle
- le paysage
- le cheminement
- le tourisme et les loisirs

L'étude présentera, dans une première partie, un diagnostic du territoire et une synthèse des études existantes. Puis il devra permettre de définir des propositions d'actions issues de partis-pris d'aménagement, afin d'aboutir à un programme pluriannuel d'actions chiffrées pour les prochaines années.

PCAET - Action n° 24
Favoriser le développement de la richesse géothermique

LE SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR LANCE !

Les réseaux de chaleur s'inscrivent pleinement dans la dynamique de diminution de l'utilisation des énergies fossiles pour chauffer, en les substituant par des énergies renouvelables. Outre leurs indéniables avantages environnementaux, les réseaux de chaleur apportent confort, sécurité, continuité du service et génèrent de l'emploi local.

L'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur du territoire de Melun Val de Seine devra permettre d'identifier, à l'horizon 2030 et 2050, les **potentiels d'optimisation, d'interconnexion et de développement des réseaux de chaleur existants**, de création de nouveaux réseaux de chaleur, dans une **stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération** et de mobilisation de nouvelles technologies. Lancée en novembre, les conclusions de cette étude seront connues au dernier trimestre 2020.

4. LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES ET DES GENERATIONS

La cohésion sociale suppose de **recréer** ou de **renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires**. Lutter contre les inégalités doit aussi permettre d'assurer un juste partage des richesses à la base du vivre ensemble.

4.1. FAVORISER L'ENTREPRENARIAT

L'ATELIER, TOUS ENTREPRENEURS AVEC MELUN VAL DE SEINE



Encourager la création d'activités, soutenir les porteurs de projets et dynamiser le développement économique dans les quartiers : telle est la vocation du centre d'affaires, L'Atelier, inauguré à Melun et à Dammarie-les-Lys, en avril 2018.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du dispositif ITI Melun Val de Seine. En pratique, l'Atelier poursuit un objectif essentiel : faciliter les premiers pas de ceux qui souhaitent créer leur propre activité, en leur

- mettant à disposition des locaux à des conditions de location très abordables ;
- proposant des services et un accompagnement tout au long du processus de création et pendant la période de démarrage.

Un après son ouverture, L'Atelier a **accompagné 88 porteurs de projet** dont 45 issus des quartiers prioritaires de la ville. Au total ce sont 27 entreprises qui ont été créées.

LES REUNIONS D'INFORMATION CREATION

Pour accompagner au mieux les porteurs de projets dans l'ensemble des démarches liées à la création d'entreprise, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et l'Agglomération leur propose de participer à une réunion d'information d'une demi-journée. Ces réunions sont ouvertes à un public plus large que celui de L'Atelier. De nombreux prospects ont pu participer à ces réunions organisées en moyenne 2 fois par mois.

LES RENCONTRES DE L'ENTREPRENARIAT



Les **rencontres de l'entrepreneuriat Melun Val de Seine**, se sont tenues le 15 octobre à L'Espace Pierre Bachelet, à Dammarie-les-Lys. Organisées par l'Agglomération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, cet évènement s'adressait aussi bien aux personnes en phase de réflexion de leur projet qu'à ceux dont le projet était plus abouti. C'était une occasion privilégiée pour avancer dans sa démarche de création ou développer son projet.

Une trentaine d'exposants, acteurs de la création d'entreprise étaient présents.

Plus **de 80 visiteurs** dont 50 ont assisté à la conférence consacrée aux étapes du projet de création.

4.2. LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS

LE PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE ETENDU AUX 16-18 ANS

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération met en œuvre un Programme de Réussite Éducative (PRE) intercommunal. Le PRE s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes âgés de 2 à 16 ans, habitant un quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire. Son objectif est d'intervenir auprès des enfants et des jeunes en situation de fragilité et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et éducative.

Le PRE permet de proposer un **accompagnement personnalisé** des enfants et des jeunes qui présentent des fragilités éducatives, sociales, scolaires ou de santé ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Les actions mises en œuvre dans le cadre des parcours personnalisés sont à chaque fois adaptées à la situation de l'enfant : médiation familiale, aide aux devoirs individualisés, accès aux soins, accès à la culture et aux loisirs...

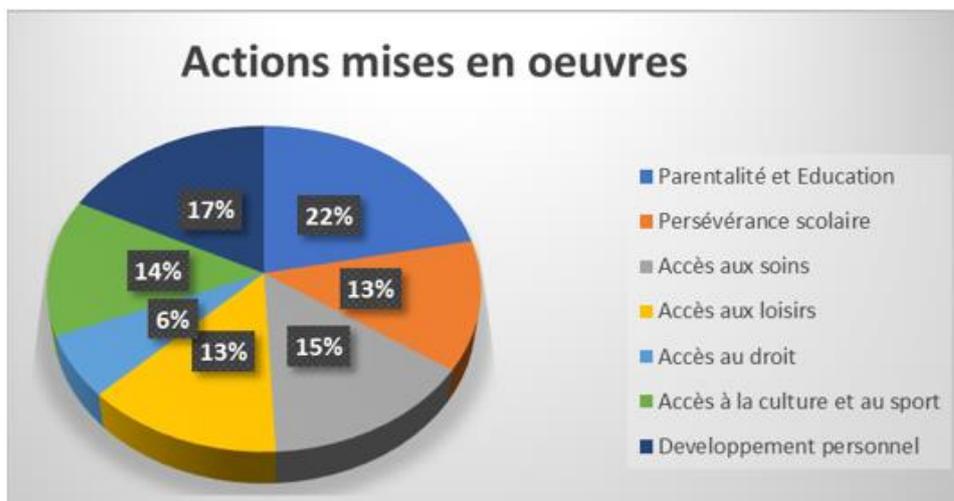
L'équipe pluridisciplinaire de soutien composée de travailleurs sociaux, psychologues, coordonnateur(s) REP, référente de parcours PRE... définit, propose et met en œuvre cet accompagnement personnalisé des enfants et de leurs familles.

La CAMVS assure le pilotage du programme. Elle dispose d'une équipe de Réussite Éducative composée d'un coordonnateur et de six référentes de parcours basées dans les communes (deux à Melun, deux à Dammarie-les-Lys et deux à Le Mée-sur-Seine) qui coordonnent les actions mises en œuvre auprès des enfants bénéficiant de ce programme.

Le PRE concerne aujourd'hui **400 enfants**, de l'école maternelle jusqu'au collège.

Dans le cadre du Plan de persévérance scolaire, cet accompagnement est étendu aux jeunes de 16 à 18 ans des quartiers en politique de la ville de Melun Val de Seine, afin de renforcer la prévention du décrochage scolaire sur cette tranche d'âge.

Le **PRE 16-18 ans prendra en charge 60 jeunes sur les deux ans** : 30 sur 2018-2019 et 30 sur 2019-2020



Répartition des actions mises en œuvre dans le cadre du PRE au 30 octobre 2019

Perspectives

Pour 2020, les orientations sont :

- Poursuivre le travail de recentrage du dispositif sur les publics en fragilité en lien avec le Conseil départemental au titre de sa compétence "protection de l'enfance"
- Accentuer les accompagnements à la parentalité et les actions collectives intercommunales : les parents et les habitants ont du talent ; sorties familles...
- Former les équipes à la question des violences intrafamiliales extrêmement présentes sur le territoire.
- Poursuivre l'axe prévention précoce des fragilités en direction des publics de maternelle.
- Renforcer l'accès aux loisirs, au sport et à la culture indispensable à la réussite éducative des enfants.

LE PLAN DE PERSEVERANCE SCOLAIRE MELUN VAL DE SEINE

Le Plan de persévérance scolaire mis en place avec le concours des services de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne, de l'État (CGET), de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF 77) et de l'Union Européenne (dans le cadre du dispositif ITI) vise à **renforcer l'accompagnement des collégiens et des lycéens en situation de décrochage scolaire** à travers :

- Un dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement de leur collège ou de leur lycée,

L'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM) qui est chargée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de mettre en œuvre ce dispositif assure l'accueil des jeunes dans ses locaux, selon un programme journalier pré défini

- Un accompagnement spécifique des élèves de 16 à 18 ans, en voie de décrochage ou en situation de fragilité sur le plan éducatif, psychologique, social, familial.

Il s'appuie sur des méthodes déjà mises en œuvre et éprouvées au Québec et sera encadré par des chercheurs, dans le cadre d'une **recherche-évaluation**.

Ainsi, près de **200 élèves** seront ainsi accompagnés sur les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

Ce Plan persévérance scolaire s'appuie sur des pratiques préexistantes sur le territoire mais il aura également vocation à permettre des **expérimentations et des innovations en matière éducative**. Les résultats de cette recherche évaluative permettront de déterminer les suites à donner au projet, à l'issue des deux années scolaires de mise en œuvre. Un colloque de restitution de l'expérimentation sera mené à l'été 2020.

Ce programme d'un montant de 416 478 euros est financé pour moitié par l'Union Européenne (208 239 euros, dans le cadre du dispositif ITI), par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (197 239 euros), par l'État et la Caisse d'allocation familiale de Seine et Marne.

Le Plan de persévérance scolaire Melun Val de Seine est un des projets retenus dans le cadre du dispositif ITI, au titre de l'axe 5 : investir dans l'éducation et adapter les compétences.

LA CITE EDUCATIVE MELUN VAL DE SEINE

Le dispositif "Cité éducative", orchestré par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), contribue à **lutter contre les inégalités socio-économiques** qui touchent les jeunes les plus modestes et à les accompagner de leur plus jeune âge jusqu'à leur insertion professionnelle.

Parmi les 80 autres au niveau national, le Plateau de Corbeil/Plein Ciel a été labellisé en juillet 2019 « Cités Educatives » pour le territoire de Melun Val de Seine. Ce programme a pour ambition de :

- redonner confiance et reconnaissance au système éducatif pour les parents, les jeunes et les professionnels,
- conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Depuis l'annonce de la labellisation, le comité de pilotage restreint consulte les acteurs du territoire, les jeunes et les parents. L'objectif est de travailler à la rédaction du projet qui devra être déposé mi-novembre au plus tard.

Le label « Cité éducative » vient en appui des projets pensés et pilotés localement, en associant tous les acteurs de la réussite éducative (Education Nationale, Ville, Agglomération, Préfecture, Conseil Départemental, CAF, réseaux associatifs, ...).

4.3. EDUCATION CIVIQUE ET CITOYENNE

« MELIBUS CITOYEN »



« **Melibus Citoyen** » est une action de sensibilisation qui a pour objectifs de lever les freins à la mobilité et donc de contribuer à l'émancipation des femmes, l'autonomisation et la socialisation des publics isolés (primo arrivants, personnes âgées, personnes ne maîtrisant pas la langue française...) tout en luttant contre les incivilités et les discriminations dans les transports en commun.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une **démarche de prévention et de proximité visant à favoriser le mieux vivre ensemble** sur le réseau Melibus et trouve sa place dans le volet prévention du contrat de ville 2015-2020.

51 personnes ont participé à « Melibus Citoyen » le 23 octobre. Concrètement, un événement est organisé sur une journée. Sous forme de jeu de piste, les habitants regroupés par équipes sont amenés à découvrir une partie du Réseau Melibus et repérer quelques lieux essentiels (Mairie, institutions, Centre sportifs, etc) dans les communes du territoire. Cette année le terrain de jeu était sur les communes de Melun, Vaux- le Pénil, le Mée-sur-Seine, La Rochette et Dammarie-les-Lys.

« Melibus Citoyen » est une action portée par l'association le PIMM'S (Point Information Médiation Multi Services) en collaboration avec la CAMVS, Transdev, La Maison du Projet de Melun, l'association le Rocheton et avec le soutien des villes de Dammarie-Les-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Melun et Vaux-le Pénil.

PCAET - Action n° 20
Poursuivre le développement de l'offre de transport en commun

5. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Finalité 4 : permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires.

5.1. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 23 mars 2017 par la CAMVS, l'Agence Régionale de Santé, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Groupe Hospitalier de Melun, vise à **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**, et notamment à **renforcer l'offre de soins sur l'agglomération**.

Sa mise en œuvre devrait permettre d'améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants, de développer l'interconnaissance entre les acteurs médicosociaux et éducatifs et enfin permettre l'accompagnement médicosocial et la formalisation de partenariats.

La direction Politique de la Ville de la CAMVS coordonne le réseau d'acteurs locaux et institutionnels pour déployer la dynamique santé sous forme de programmation d'actions de prévention santé. Ces actions sont proposées soit par les communes, soit initiées par la CAMVS qui s'appuie sur les services municipaux (Centres sociaux, services enfance, jeunesse, seniors, CCAS...) pour les déployer.

Les thématiques abordées s'appuient sur les orientations du Programme Régional de Santé.

Des actions santé qui sont regroupées sous deux entités :

- « En Forme dans nos quartiers » à destination des publics familles des quartiers « politique de la ville » en priorité ;
- « Santé des jeunes – prévention des risques » à destination des 8 à 25 ans

En 2019, les thématiques Santé développées sur le territoire de Melun Val de Seine était l'audition, l'alimentation santé, le diabète, la santé sexuelle, la souffrance psychosociale. L'agglomération a également démarré l'actualisation de ce CLS.

5.2. CAMPAGNES D'INFORMATION : PRÉVENIR AVANT DE GUERIR !

La CAMVS co-organise et/ou relaie les actions de prévention santé développées sur les communes. Plusieurs campagnes nationales d'information, de sensibilisation et de dépistage sur le cancer, le SIDA ou le tabac sont déployées sur le territoire de Melun Val de Seine. Il s'agit :

- Journée Nationale de l'Audition le 9 mars,
- « Mars Bleu », mois de promotion du dépistage contre le cancer colorectal,
- « Octobre Rose » : campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, 7 au 14 octobre,
- « Moi(s) sans Tabac » en novembre,
- Journée Nationale de lutte contre le SIDA, 30 novembre,
- etc.

Le public touché est principalement celui des Centres Sociaux, les collégiens et Lycéens, et un public plus large sur des actions à visée Intercommunale comme Les rencontres santé.



La CAMVS a organisé avec le soutien de la commune de Le Mée-sur-Seine et de nombreux partenaires, **Les rencontres santé**, à Le Mas, de Le Mée-sur-Seine. Les matinées des 19 et 20 mars étaient consacrées à la sensibilisation du public scolaire. Ainsi plus de 500 élèves et collégiens ont été sensibilisés.

Le 20 mars après midi, le grand public a pu participer aux ateliers ludiques et interactifs, aux jeux et des démonstrations pour aborder des sujets comme l'alimentation, l'activité physique, le sommeil, les conduites à risques, etc. Sensibiliser les publics aux comportements favorisant une bonne santé, prévenir les comportements à risque, tout en informant les

5.3. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

« UN METIER PRES DE CHEZ MOI »

La Communauté d'Agglomération intervient dans la Politique de la Ville et, dans ce cadre, a pour ambition de déployer des moyens adaptés aux besoins économiques et sociaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. C'est pourquoi, avec ses partenaires, elle cherche à augmenter chez les habitants, et notamment les plus jeunes, la connaissance des métiers pratiqués par les acteurs économiques, associatifs et administratifs du territoire, et ce grâce au dispositif « Un métier près de chez moi », créé avec la CCI de la Seine-et-Marne.

Ce dispositif est accessible sur le site <http://unmetierpresdechezmoi.fr/camvs> (150 à 330 consultations selon les mois) et, au 17 septembre 2019, 62 établissements (dont 44 sociétés privées) y ont adhéré au dispositif, contre 19 au 28 septembre 2017.

Par ailleurs, la CAMVS soutient les **chantiers d'insertion** menés dans le bâtiment (Association Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion), l'entretien des espaces naturels et la restauration collective (association ADSEA/PIJE) ainsi que l'entretien d'espaces verts doublé d'une activité de maraîchage (association Orientation Développement Emploi). Ces chantiers sont organisés dans 7 communes de l'Agglomération.

LE CENTRE DE FORMATION DEDIE AUX METIERS AERONAUTIQUES

Le 18 avril 2018, le site de Paris Villaroche s'est officiellement doté d'un pôle de formation aux métiers de l'aéronautique. Ce projet validé par le Comité de sélection et de suivi du Programme ITI (Investissement Territorial Intégré) de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est aujourd'hui devenu le **Training Center**. Porté par le Syndicat mixte du pôle d'activités de Villaroche (Sympav), il doit permettre de répondre au mieux aux besoins de recrutement des entreprises du secteur. Centre de formation professionnelle, réalisé par le Sympav, à l'initiative des entreprises.

Ce centre de formation dédié aux métiers en tension de l'aéronautique a été inauguré à Montereau-sur-le-Jard, sur le site de Paris-Villaroche le 18 avril. Depuis la fin mars, ils sont **32 élèves à former la première promotion** de ce nouveau centre de formation, assurés d'avoir un emploi à leur sortie, grâce à des formations qualifiées.

FINANCEMENT DU PROJET « DEVENIR AIDES-SOIGNANTS-ES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE »

L'Institut de Formation Soins Infirmiers (IFSI) – rattaché au Groupe Hospitalier Sud Ile de France porte le **projet « Devenir Aides-Soignantes pour les personnes en situation de précarité »**. Il s'agit d'en accompagner au total 45 personnes, pendant 2 ans, dans deux parcours complémentaires de formation préqualifiant et qualifiant. D'une part, l'Institut propose de préparer aux épreuves d'admission à la formation aide-soignant deux groupes de 15 à 20 personnes en situation de précarité (un en 2018-2019 et un en 2019-2020). D'autre part, il propose d'assurer la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aides-Soignants (DEAS) de l'ensemble de ces personnes reçues au concours.

Toutes ces actions de formation visent un **public en situation de précarité** : demandeurs d'emploi et inactifs peu ou pas qualifiés. Ce projet permet ainsi d'accompagner vers la qualification et l'emploi d'un public qui, par son statut, ne bénéficie pas en l'état actuel du soutien financier de la Région Ile-de-France. Ce projet bénéficie de financements européennes dans le cadre du dispositif Investissement Territorial Intégré et de l'Agglomération.

5.4. LES CONSEILS CITOYENS ET LES DEMARCHES PARTICIPATIVES

CONSEILS CITOYENS ET FOND DE PARTICIPATION DES HABITANTS



La participation des habitants, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, se traduit notamment par l'existence de 5 Conseils Citoyens qui correspondent aux 5 quartiers prioritaires Politique de la ville.

Ces derniers ont été créés sur la Communauté, dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de **proposer et développer des projets qui contribuent à la vie de leur quartier.**

Avec le soutien financier de l'Etat (Commissariat général à l'égalité des territoires ou CGET), la CAMVS a mis en place le **Fond de Participation des Habitants** (FPH). La vocation première du FPH est d'aider les habitants à prendre des initiatives et s'approprier la vie de leur quartier.

2019, a été l'année d'appropriation de ce dispositif : 9 demandes ont contribué à valoriser des projets divers. La souplesse et la rapidité caractérisent le FPH, par le biais d'une commission d'attribution. Parmi les demandes ayant bénéficié du FPH, on peut citer par exemple :

- « *Pas de limite* » : organisé par un jeune de Dammarie -Les-Lys et d'un jeune de Melun, pour mettre en place un concert RAP, inter ville et quartier. Soutenu par le Centre social éducatif de la ville. Cette action avait pour objectif de faire fédérer des jeunes artistes locaux, de renforcer le lien et de briser des préjuger le mercredi 12 juin. 150 jeunes des 5 QPV étaient présents
- « *Fête de quartier à Schuman* » : une habitante de ce quartier de Melun a organisé le 6 juillet une fête de quartier, en collaboration avec le centre social. Plus de 250 personnes étaient présentes.

Le Fond de Participation des Habitants en 2019 c'est :

9 projets financés portés par 2 hommes et 7 femmes

dans **4 quartiers prioritaires** (*La Plaine du Lys, l'Almont, et Mezereaux et Plateau de Corbeil/Plein Ciel*)

10 000€ de subventions engagées, allouées par l'Etat (CGET)

+1200 habitants ayant bénéficié des différents projets concrétisés

Perspectives :

Le FPH se poursuivra en 2020 et fera l'objet d'une promotion plus intense conformément au souhait de l'Etat (Commissariat général à l'égalité du territoire) et de la CAMVS en espérant que cette aide puisse se pérenniser et se déployer dans les 5 quartiers prioritaires de l'agglomération et plus spécifiquement avec une campagne de sensibilisation pour l'élection de nouveaux membres notamment pour les villes de Dammarie-Les-Lys et de Le Mée sur Seine.

5.5. L'ACCES AU SPORT ET À LA CULTURE

Une des finalités du développement durable a pour objectif l'épanouissement de tous les êtres humains. Ainsi, la politique culturelle et sportive répond à cette finalité car ils permettent l'accès à une production culturelle de qualité et à des pratiques sportives et des loisirs adaptés à tous.

SPORT



Durant les mois de juillet et août, la Communauté d'Agglomération organise des stages sportifs sur 8 semaines, à destination des 6-17 ans. Ce dispositif intitulé « **Sport Passion** » permet une initiation à des activités sportives variées comme l'athlétisme, les sports de raquettes, les activités gymnique et artistiques, les sports de ballon, les initiations aux arts martiaux, la natation ou encore le patinage.

Cette année **685 stages** ont été organisés.

Parmi ses interventions sportives, la CAMVS dispose d'un contrat d'objectifs pluriannuel avec le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine (CEMVS). Outre le soutien aux escrimeurs de haut niveau, ce partenariat vise également la découverte de cette discipline par le plus grand nombre via les interventions du club dans les établissements scolaires de l'agglomération. Ainsi la subvention annuelle versée au CEMVS a permis de sensibiliser près de 80 classes cette année sur l'ensemble du territoire, concernant ainsi plus 2000 élèves.

CULTURE

Micro-Folie Melun Val de Seine



L'accès à la culture s'est élargi encore plus, à la rentrée scolaire 2019, grâce à Micro-Folie. Cette plate-forme culturelle numérique offre plus de 1 000 chefs-d'œuvre, en partenariat avec le Louvre, le musée Picasso, le Grand

Elle offre aussi des concerts, grâce à l'Opéra de Paris ou la Philharmonie de Paris, et des visites virtuelles, par exemple au château de Versailles. Son Musée Numérique est installé au sein de la médiathèque "Astrolabe" à Melun pour proposer une offre culturelle ludique et unique. Itinérant, Les communes de l'Agglo qui en feront la demande pourront elles aussi accueillir dans un de leurs équipements le Musée Numérique.

Concerts Les Amplifiés ; Inter-lycées

Au cours de l'année 2019, plusieurs concerts, conférences et spectacles ont été organisés par l'Agglomération à destination des lycéens du territoire :

- 2 spectacles sur les risques auditifs (Peace & Love), 537 élèves
- 12 concerts au sein des lycées de l'Agglo : 1192 élèves aux concerts
- 64 conférences dans les lycées auxquelles ont participé 2 241 lycéens

Au total **près de 4 000 lycéens** ont bénéficié des actions culturelles de l'Agglomération.

L'**Orchestre Melun Val de Seine** a réalisé 3 concerts en 2019, accueillant plus de 401 personnes (janvier à août). Pour les Musiques Actuelles, 4 concerts des Amplifiés ont été réalisés en 2017 et ont réunis 606 personnes.

Dans le cadre du dispositif de **cinéma en plein-air**, 10 séances ont été organisées en 2019, réparties sur les communes de Melun, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Vaux-le-Pénail, Livry-sur-Seine, Rubelles, Boissettes, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port et regroupant près de **2 200 personnes**.

Mobilité et accès à la culture

L'ensemble des professionnels qui interviennent sur les actions de sensibilisation à la culture au sein des établissements scolaires ainsi que les directions des affaires culturelles et les chefs de projet Politique de la Ville ont signalé les difficultés d'accès à la culture pour les publics des quartiers prioritaires, notamment par les freins liés aux transports et à l'accessibilité des équipements culturels en soirée. Ce diagnostic partagé a été notifié et décliné en orientations et axes de travail dans le Contrat de Ville.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- permettre aux collégiens et lycéens de se déplacer sur les différents lieux culturels de l'agglomération Melun Val de Seine
- faciliter l'accès à la culture pour les publics qui en sont le plus éloignés
- Faire connaître le plus largement possible la programmation des équipements culturels de l'agglomération et en faire bénéficier le public jeune

Ainsi, en transversalité avec les actions menées par la Direction Culture de la CAMVS, la direction politique de la ville propose de **financer les déplacements en bus des publics cibles, vers les équipements culturels du territoire** puisqu'en effet, la mobilité des jeunes est contrainte par des horaires de fonctionnement des transports en commun peu en lien avec les actions culturelles et les activités en soirées. Ainsi, 8 bus mis à disposition des lycéens pour 5 spectacles. Depuis septembre 2018, plus de 280 lycéens ont bénéficié de ce dispositif.

Des actions de **sensibilisation aux musiques actuelles et à la musique classique** ont lieu au sein de 6 lycées de l'agglomération.

Entre juin et septembre, l'Agglomération a organisé 10 séances de **Cinéma en plein-air** sur les communes de Melun, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Vaux-le-Pénail, Livry-sur-Seine, Rubelles, Boissettes, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port pour un total de 2 200 personnes. C'est 1000 de plus que l'année dernière.

5.6. LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été mis en place au dernier trimestre 2016. Sa mission est de **contribuer à la sécurité des habitants** en apportant des solutions concrètes et efficaces et coordonner la circulation des informations entre les différents acteurs du territoire concernés. Le CISPD a pour fonction de définir des objectifs stratégiques entre ces acteurs, de veiller à une cohérence dans les actions à mener et d'établir des priorités.

LA POLICE DES TRANSPORTS DEVIENT EFFECTIVE

L'année 2019 a été marquée par la Police intercommunale des transports. Constituée de cinq agents chargés de la sécurité des vingt-et-une lignes de bus et des huit points d'arrêt que compte le territoire, elle vient renforcer les équipes déjà présentes sur le terrain

Inscrit dans un continuum du dispositif de sûreté existant, cette Police intercommunale des transports contribuera à lutter efficacement contre l'insécurité, le vandalisme et les actes malveillants, dans les transports.

6. LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

C'est une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Dans cette partie, les actions menées par la CAMVS favorisent le développement d'un territoire équilibré et répond ainsi à cette dernière finalité.

PCAET – Action n°14
Intégrer les notions
d'adaptation du territoire
dans la construction du
territoire de demain

6.1. LE DEVELOPPEMENT DU PÔLE D'ACTIVITÉS PARIS-VILLAROCHE

DEVELOPPEMENT DU POLE D'ACTIVITÉ PARIS VILLAROCHE

Le pôle d'activité de Paris / Villaroche constitue un site à fort potentiel en matière de développement économique. Il est devenu, au cours du temps, un centre de production aéronautique de premier plan spécialisé dans la motorisation (Safran Aircraft Engines) mais aussi un site d'accueil d'entreprises mécaniques ou spécialisées dans les matériaux composites.

Les acteurs du territoire et notamment l'Etat, la Région Ile-de-France et la Communauté Melun Val de Seine portent l'ambition de développer le pôle dans sa dimension aéronautique en dépassant l'échelle actuelle d'intervention pour en faire un pôle reconnu à l'échelle internationale.

Aussi, en 2018, a été mis en place un protocole, dans le cadre d'un Contrat d'Intérêt National propre à Melun Val de Seine, pour lancer un programme d'études en vue d'aboutir à un schéma d'aménagement à l'échelle de la plateforme.

Préalablement, les acteurs ont partagé leur vision de l'aménagement durable du site de Paris\Villaroche, pour le respect des principes suivants :

- Garantir durablement, d'une part, la vocation aéronautique et tournée vers les activités de haute technologie du site et permettre, d'autre part, la diversification des activités économiques ;
- Porter une politique foncière adaptée, participant de cette ambition ;
- Rechercher, dans le phasage des opérations, une mobilisation équilibrée et concertée du foncier entre le territoire de la CAMVS et celui de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ;
- Encourager le développement des déplacements en transports en commun ;

- Viser l'exemplarité en matière de développement durable et de la stratégie environnementale ;
- Minimiser le besoin de subvention publique pour permettre le bouclage financier des opérations concourant au futur schéma d'aménagement.

Le programme d'études retenu de mener sur les deux prochaines années est le suivant :

- Une étude relative aux perspectives de développement socio-économique du site,
- Une étude multimodale de desserte du site : cette étude vise à définir un schéma prospectif de desserte du site pour tous les modes de déplacements,
- Une étude visant à arrêter un parti d'aménagement à l'échelle du périmètre défini par le potentiel d'extension offert par le SDRIF à l'horizon 2030,
- Une étude visant à arrêter un état initial de l'environnement à l'échelle du périmètre retenu pour l'étude du schéma d'aménagement.

600 emplois sont déjà fléchés sur la plateforme constituée de Paris/Villaroche avec l'arrivée de la société FIRALP au Marché des Grais (6.5 ha – environ 300 emplois à terme) et de COLIS POSTE (12 ha – 350 emplois en 2021) marquant la place stratégique pour le développement de l'emploi que représente ce secteur de l'agglomération.

6.2. L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES POUR DEVELOPPER L'INNOVATION ALIMENTAIRE



Des actions sont mises en place pour améliorer l'offre immobilière et favoriser l'implantation d'entreprises agroalimentaires innovantes sur le territoire. Avec son partenaire, le pôle de compétitivité Vitagora, des matinées d'information, « Vitagora – Melun Val de Seine Cafés » ont été organisées pour communiquer sur les offres de locaux aux normes agro-alimentaires et la volonté de la CAMVS de renouveler la démarche. Les cibles étant les agences, start-ups agro-alimentaires, pépinières /incubateurs...

Des échanges ont ainsi été initiés avec des investisseurs et des propriétaires privés pour construire et/ou adapter des locaux aux normes agroalimentaires, sans investissement de la part de la CAMVS.

Face aux attentes des habitants de plus en plus exigeants sur la qualité et l'origine des produits ; Vitagora et la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine ont organisé conjointement, le 26 septembre 2019, l'événement "Cultivons nos villes - rencontres autour de l'agriculture et de l'alimentation urbaines". Les objectifs de cet événement : saisir des opportunités de développement économique et de création d'emplois sur les territoires (circuits-courts) ; revaloriser les espaces urbains et périurbains ?



Les intervenants divers des secteurs de la recherche, agricole, entreprise, associatif ; ont mis en exergue le lien entre l'agriculture urbaine et traditionnelle. Les solutions et retours d'expériences en réponse aux grands enjeux de l'agriculture urbaine ont été abordés.

II. LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, dans son article 61, prévoit que le rapport soit présenté préalablement aux débats sur le projet de budget sans nécessiter de débat ni de vote. Le cas échéant, une délibération permet toutefois d'attester de la bonne présentation de celui-ci. Ses dispositions sont codifiées aux articles L.2311-1-2 (communes et EPCI de plus de 20 000 habitants), L.3311-3 (départements) et L.4311-1-1 (régions) du code général des collectivités territoriales.

Ce chapitre présente en :

→ première partie, un état des lieux des données socio-démographiques du territoire de Melun Val de Seine,

→ seconde partie, des données relatives aux ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1. LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Population par sexe et âge en 2016				
	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes
0 à 14 ans	14750	23,4%	13752	20,2%
15 à 29 ans	12261	19,4%	13214	19,5%
30 à 44 ans	12814	20,3%	13553	20,0%
45 à 59 ans	12223	19,4%	12737	18,8%
60 à 74 ans	7586	12,0%	8835	13,0%
75 à 89 ans	3178	5,0%	4942	7,3%
90 ans ou plus	257	0,4%	896	1,3%
0 à 19 ans	19069	30,2%	18036	26,6%
20 à 64 ans	36018	57,1%	38690	57,0%
65 ans ou plus	7982	12,7%	11203	16,5%
Ensemble	63069	100%	67929	100%

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2016 exploitation principale

La population par sexe et âge en Ile-de-France suit la même répartition que le territoire de Melun val de Seine.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2016

	CAMVS			Ile-de-France (IDF)		
	Hommes	Femmes	Part des Femmes	Hommes IDF	Femmes IDF	Part des Femmes IDF
Agriculteurs exploitants	52	23	31%	4 255	1 712	29%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 027	760	27%	227 609	80 159	26%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 093	4 108	40%	968 105	755 537	44%
Professions intermédiaires	7 530	8 923	54%	696 909	873 538	56%
Employés	5 445	14 283	72%	494 307	1 138 067	70%
Ouvriers	10 408	2 378	19%	699 136	151 329	18%
Retraités	9 469	12 681	57%	839 049	1 075 561	56%
Autres personnes sans activité professionnelle	7 208	11 098	61%	708 951	1 026 490	59%
Ensemble	48 232	54 254	53%	4 638 321	5 102 393	52%

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2016 exploitation principale

La population de plus de 15 ans par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en Ile-de-France suit sensiblement la même répartition que le territoire de Melun Val de Seine hormis pour les cadres.

Les femmes cadres sont sous représentées sur Melun Val de Seine par rapport à l'île de France (40% contre 44% en IDF)

ACTIVITE ET EMPLOI

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe en 2016			
	Ensemble	Hommes	Femmes
Population	83 311	40 337	42 974
Actifs	62 579	31 652	30 928
Taux d'activité en %	75,1%	78,5%	72,0%
Actifs ayant un emploi	53 651	27 381	26 270
Taux d'emploi en %	64,4%	67,9%	61,1%

Source : Insee, RP2016 exploitation principale

Les taux d'activité et d'emploi sont plus faibles chez les femmes. Les données Ile-de-France sont semblables.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans		
	CAMVS	IDF
Nombre de chômeurs	8 928	774 735
Taux de chômage en %	14,3	12,7
Taux de chômage des hommes en %	13,5	12,4
Taux de chômage des femmes en %	15,1	13
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,2	50,4

Le chômage chez les femmes est plus élevé sur Melun Val de Seine qu'en Ile-de-France (15,1% contre 13%).

Emplois selon le secteur d'activité						
	CAMVS			IDF		
	Nombre	%	Part des femmes en %	Nombre	%	Part des femmes en %
Agriculture	78	0,2%	29,8%	11 474	0,2%	31,0%
Industrie	4 710	9,2%	34,6%	430 953	7,6%	33,7%
Construction	3 129	6,1%	9,8%	290 926	5,1%	13,7%
Commerce, transports, services divers	21 105	41,4%	46,6%	3 403 006	59,7%	44,7%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	21 939	43,1%	70,3%	1 565 238	27,5%	67,2%
Ensemble	50 961	100,0%	53,4%	5 701 597	100,0%	48,5%

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire au lieu de travail

Le territoire de Melun Val de Seine offre en proportion plus d'emplois pour les femmes que sur le territoire francilien. L'offre est surtout présente dans les secteurs d'activité tels que l'administration publique, enseignement, santé, action sociale ainsi que le commerce, le transport et les services divers qui sont par ailleurs fortement représentés au sein des emplois présents sur le territoire de l'agglomération par rapport à la moyenne en Ile-de-France.

Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2016			
	Nombre	%	Part des femmes en %
Ensemble	54 212	100,0%	48,9%
Salariés	49 566	91,4%	50,1%
Non-salariés	4 647	8,6%	36,4%

Source : Insee, RP2016 exploitation principale

21,6 % des femmes salariées travaillent à temps partiel (contre 7,1% des hommes salariés)
Les données Ile-de-France sont semblables.

Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2016	CAMVS			IDF		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	10	9.7	10.3	10.5	10.2	10.8
De 26 à 50 ans	14.1	13.1	14.8	18	16.6	19
Plus de 50 ans	18.1	14.9	20.1	22.7	18.7	25.5

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales - Fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016

Quel que soit la tranche d'âge ou la catégorie socioprofessionnelle, le salaire net horaire moyen chez les femmes est inférieur à celui des hommes. Cette disparité demeure moindre sur Melun Val de Seine par rapport à l'Île de France. L'écart Francilien est accentué par Paris.

2. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES À LA CAMVS

L'organisation interne de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine est présentée sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

EFFECTIFS PHYSIQUES

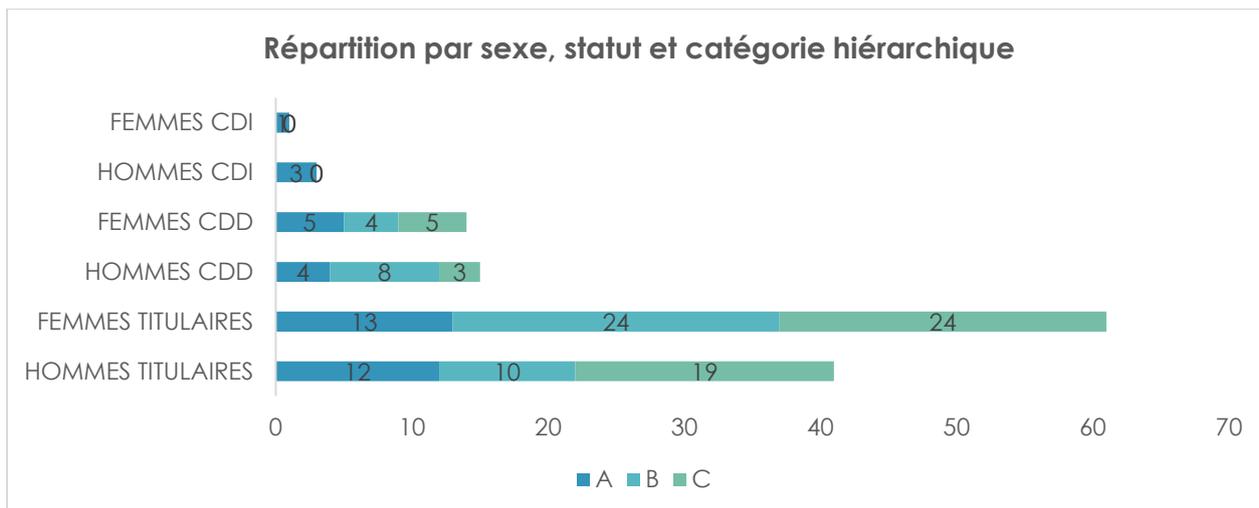
Au 31 octobre 2019, l'effectif interne est fixé à **135 agents** sur (dont les agents mis à disposition), réparti selon les catégories hiérarchiques suivantes :

Catégorie	Homme	Femme	Total
A	19	19	38
B	18	28	46
C	22	29	51
Total	59	76	135

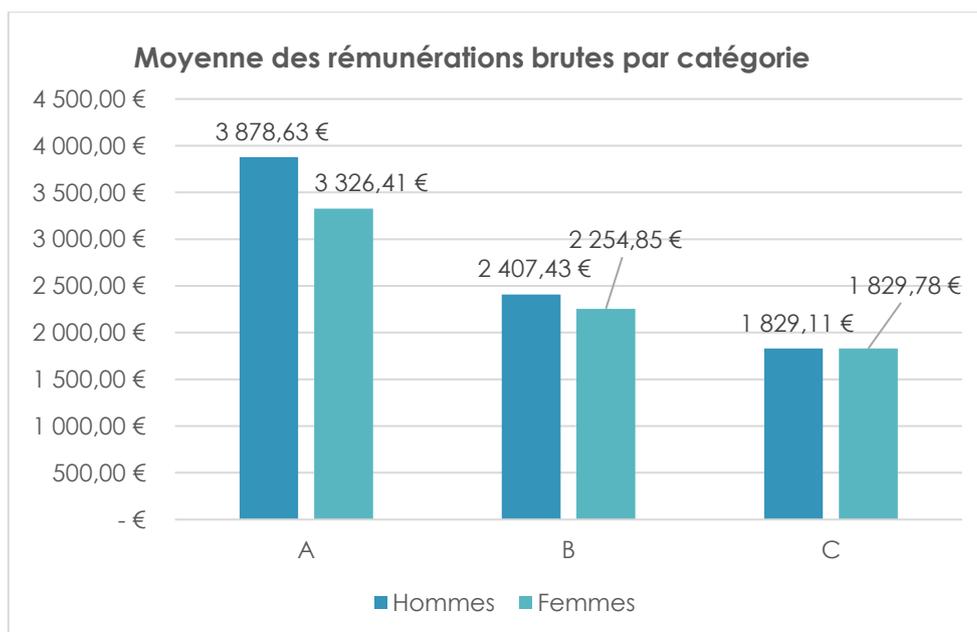
Par rapport au 31 octobre 2018, l'effectif a évolué de 7,14 % en raison notamment de l'arrivée d'agents sur des postes vacants et du recrutement d'agents dans le cadre du transfert de la compétence eau.

Répartition de l'effectif par catégorie		
Catégorie	Femme	Homme
A	19	19
B	28	18
C	29	22

Les agents de catégorie C représentent 37,78 % de l'**effectif total**, 34,07 % pour les agents de catégorie B et 28,15 % pour les agents de catégorie A. Les femmes représentent 56,30 % de l'effectif total et les hommes 43,07%.

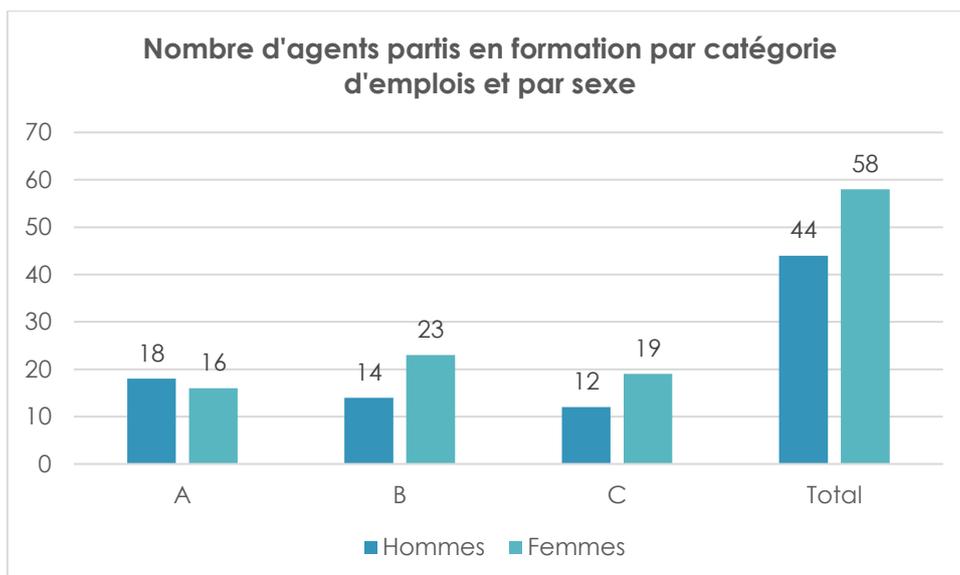


L'effectif des **agents contractuels** par rapport à l'effectif total est de 24.44 % (11.11 % pour les femmes et 13.33 % pour les hommes).



Répartition de la rémunération par catégorie (moyenne des salaires nets au 31/10/2019)

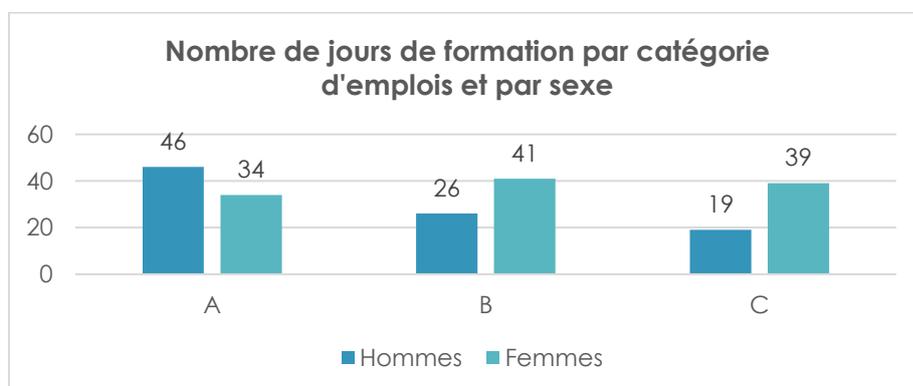
Au 31 octobre, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour la catégorie A est de 552 €. Pour la catégorie B, cet écart de rémunération est de 152 €. Enfin, pour la catégorie C, l'écart est réduit à moins d'1 €.



Nombre d'agents partis en formation par catégorie d'emploi et par sexe

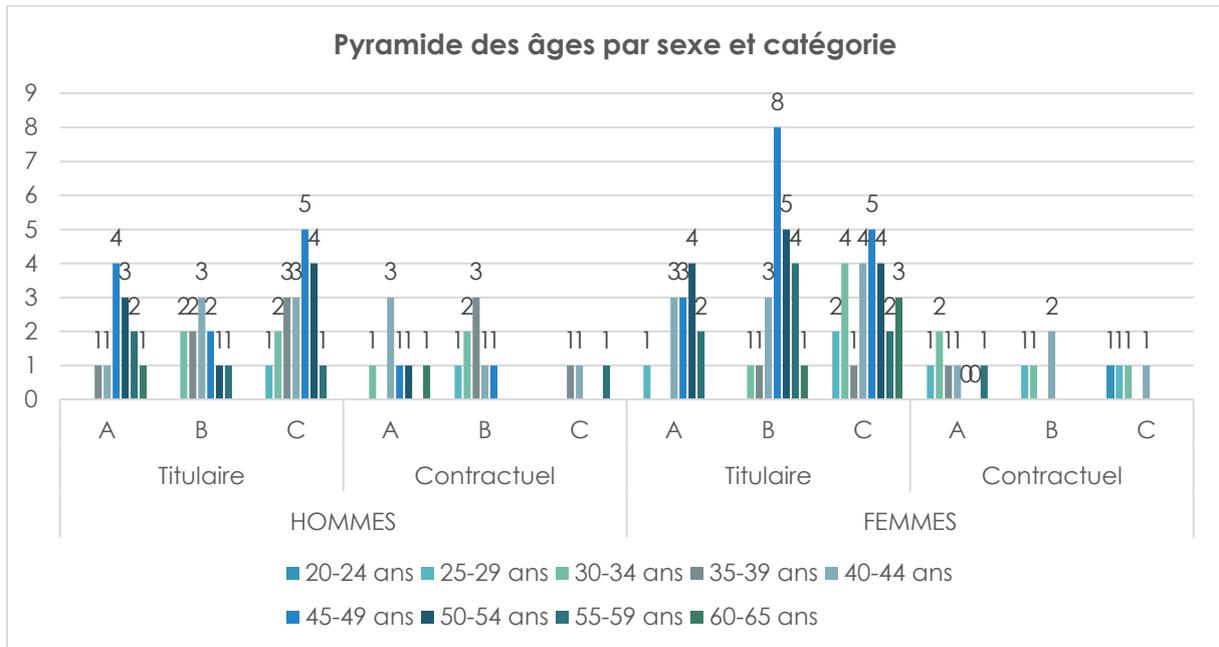
De par le **plan de formation 2018-2020** adopté par le Conseil Communautaire en décembre 2017, le nombre d'agents communautaires ayant participé à une formation est important. Ce nombre rapporté à l'effectif total des agents représente 32,59 % des hommes et 42,96 % des femmes.

FORMATION DES AGENTS



Au 31 octobre 2019, 102 agents (44 hommes et 58 femmes) sont partis en formation toutes filières confondues.

PYRAMIDE DES AGES



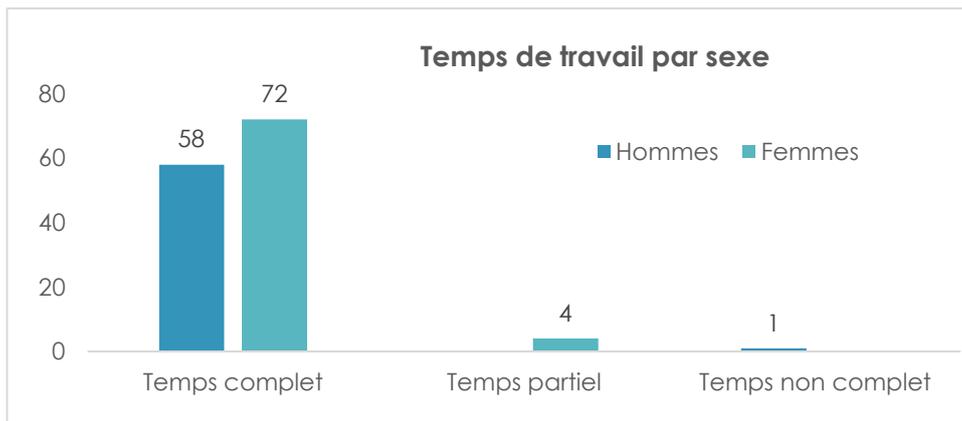
Moyenne d'âge par statut et catégorie hiérarchique

La moyenne d'âge des agents de sexe féminin se situe pour les titulaires à 47,15 ans et à 34 ans pour les contractuels.

La moyenne d'âge des agents de sexe masculin se situe pour les titulaires est de 45,43 ans et à 42,88 ans pour les contractuels.

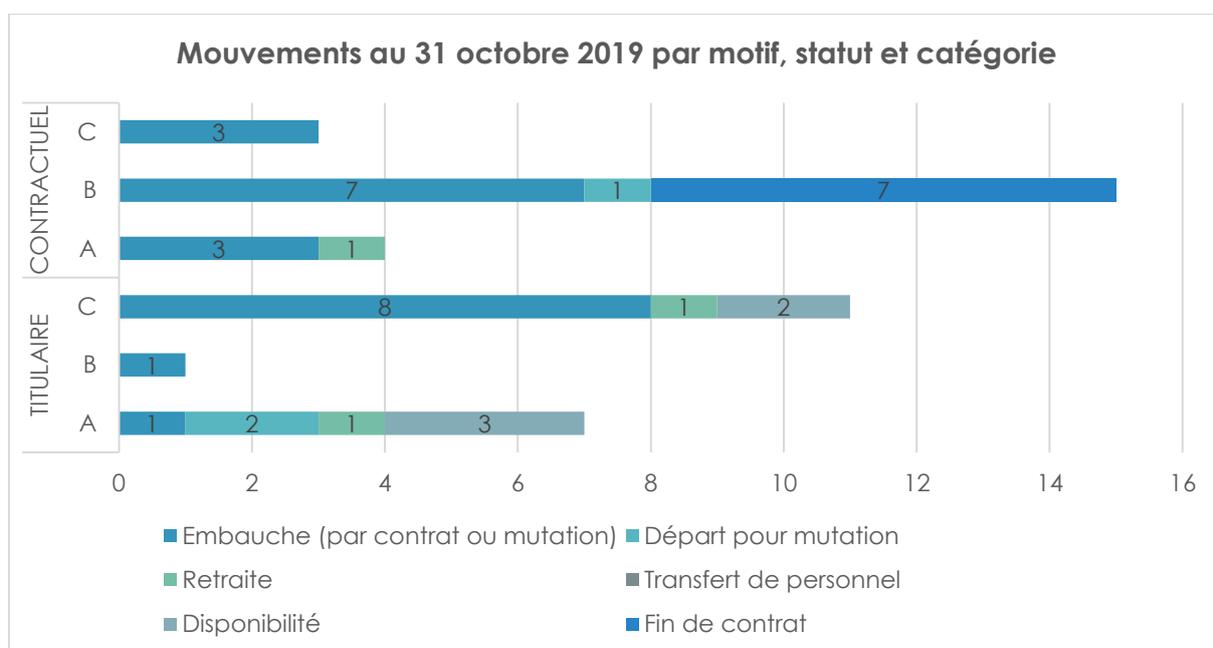
L'âge moyen des agents titulaires est de 46 ans et l'âge moyen des agents contractuels est de 38,57 ans.

TEMPS DE TRAVAIL



La durée hebdomadaire de service est fixée à 38 heures 45 minutes.

Sur un effectif de 135 agents, seuls 4 agents travaillent à temps partiel à raison de 80 % (1 femme contractuelle de catégorie A et 3 femmes titulaires de catégorie C). Un homme titulaire de catégorie C travaille à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires).

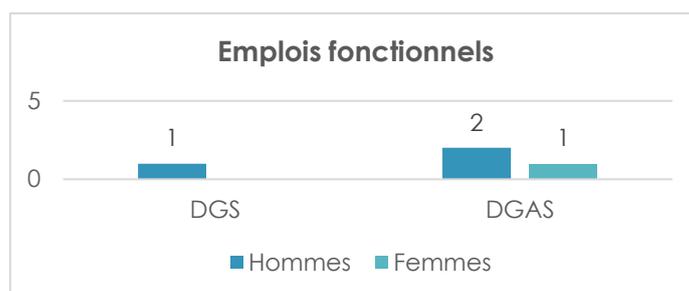


Mouvement de l'année au 31/10/2019 par motif, statut et catégorie

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée d'agents sur des postes devenus vacants suite à des départs sur 2018 et 2019 et suite à la création des postes de la police intercommunale des transports. Il est à noter également le recrutement d'agents pour l'exercice de la compétence eau et la mise en fonctionnement du site universitaire de Galliéni. Sur la période considérée, nous comptons **23 agents arrivés (11 femmes et 12 hommes)** et **3 départs (3 hommes)**.

EMPLOIS FONCTIONNELS

Au 31 octobre 2019, le nombre d'emploi fonctionnel est de 4 (3 hommes et 1 femme) réparti de la façon suivante :



ENCADREMENT

Encadrants	Homme	Femme	Total
CODIR	5	7	12
CODIR élargi	15	15	30

Le Comité de direction (Codir) est composé de 12 agents (emplois fonctionnels et Directeurs) dont 11 de catégorie A et 1 agent de catégorie B.

Le Codir élargi est composé de 30 agents (codir et responsable de service) et représenté en nombre égal d'hommes et de femmes.